



MENSUELLE d' AVRIL 2023

L'essentiel de nos dernières réunions et activités :

- L'enquête publique du parc de Drosay est sur le réseau de la préfecture.

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquete-publique/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT/DROSAY/Eolienne-Bois-des-Saules-du-05-01-23-a-9h00-au-07-02-23-a-17h00>

Les 38 pages de conclusions du commissaire enquêteur avec avis défavorable sont plutôt "salées". Le promoteur nous trouve sur son chemin de demande d'autorisation unique environnementale et nous continuerons à lui barrer la route.

Grand merci à tous les contributeurs de cette avancée.

Bien à vous Jean-Louis POULET Président

EXTRAIT:

le commissaire-enquêteur émet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de 6 aérogénérateurs, sur le territoire des communes de Sasseville (76450), Saint-Vaast-Dieppedalle (76450), Drosay (76460) et Hautot-l'Auvray (76450)⇒,

Globalement, le commissaire enquêteur considère que le dossier ne dispose pas d'une étude véritablement proportionnée à tous les enjeux du projet, ce qui a de fait suscité plusieurs interrogations de la part du grand Public et une quasi absence d'adhésion au projet.

- concernant le parc GBT , Gerponville , Bertreville , Theuville ,

Jean-Luc ANSART , travaille actuellement à l'information des notaires et agences immobilières , concernant l'information des acheteurs , terrain ou bien immobilier , qui seraient impactés par la construction du parc éolien . il y a en effet risque d'annulation de vente , au cas ou un nouveau propriétaire , non informé de ces projets , se retournerait contre le promoteur , agent immobilier , notaire etc , le bien perdant environ 20 à 30% de sa valeur , lorsqu'il se trouve en co-visibilité avec un parc éolien .

- cartographie

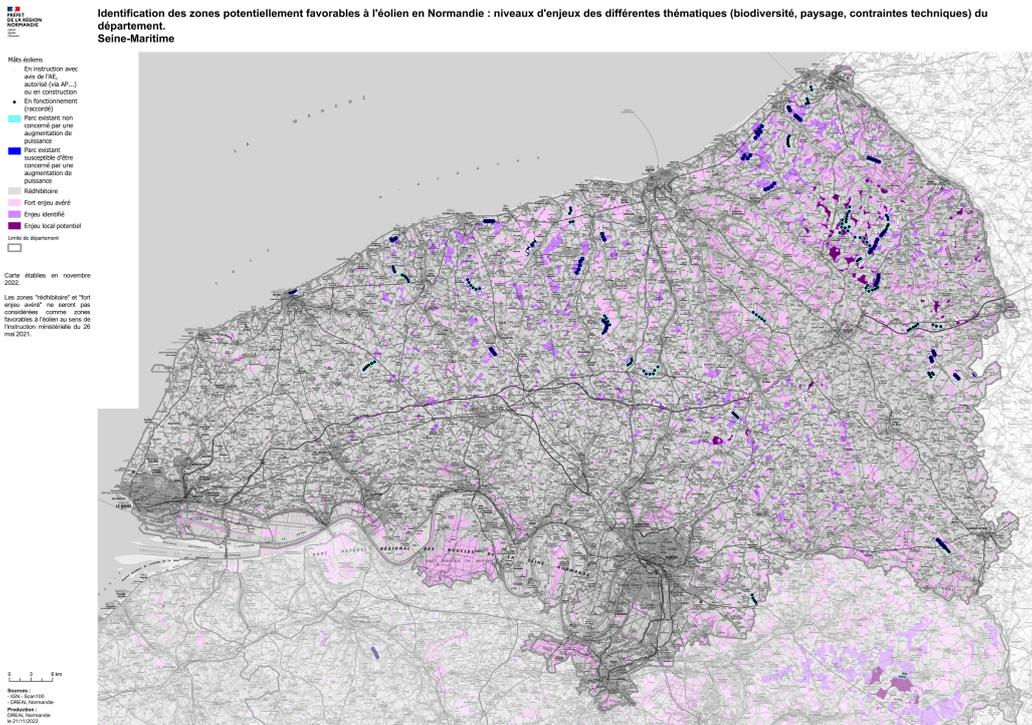
la préfecture a fourni la cartographie des zones favorables au développement de l' éolien terrestre en Normandie , et notamment en Seine-Maritime ; pour l'instant , uniquement aux agglou ou comcom , en excluant les associations et public ...dommage !

nous avons pu nous les procurer grâce a la gentillesse de quelques personnes ;

qu'en dire , en bref :

- elle n'est pas opposable , c'est-à-dire que des parcs pourront être instruits dans des zones considérées comme non favorables !
- elle ne tiens pas compte du mitage , pourtant défini dans le Schéma Régional Eolien (SRE) , qui indique qu'il faut éviter d'implanter des nouveaux parcs à moins de 5 kms de ceux existants ! cela sera revu ultérieurement , encore dommage !
- ceci étant , cette carte , issue des travaux de la DREAL , peut être un outil technique valable , pour contester l'implantation d'un parc , lors d'une enquête publique par ex ;

on peut vous envoyer la carte de la Sein Maritime et la notice explicative qui va avec , par simple demande de votre part , par mail .



- l'Assemblée Générale de la BNE , Belle Normandie Environnement , qui regroupe la quasi-totalité des associations luttant contre les éoliennes en Normandie , et dont l' APCA fait partie , s'est tenue le samedi 18 mars aux Grandes Ventes ;

nous y étions présents , Jean-Louis POULET , président de l' APCA et vice-président de BNE est intervenu en faisant l' état de l' avancement de l' éolien en Seine-Maritime ,

Jean D'EUDEVILLE , vice-président de l' APCA , a fait un récapitulatif des projets sur St Pierre le Viger –La gaillarde , enquête terminée pour le repowéring avec avis favorable , et enquête en cours , en attente d'avis du commissaire enquêteur , pour l' extension .

et Christian LECOINTRE a évoqué les tenants et aboutissants de la cartographie ;

- n'hésitez pas à demander votre panneau et le poser près de chez vous , il est gratuit ... !!!



Contact : apcacontacts@gmail.com

Association de Protection de la Côte d'Albâtre – APCA W761008327 -354 rue Saint Denis 76460 DROSAY

Membre de la FED , Fédération Environnement Durable , et de la BNE , Belle Normandie Environnement